



QUALITÉ DE VIE ET CONDITIONS DE TRAVAIL (QVCT) : SUD-Solidaires ne signera pas un accord Gadget !

Revenons un instant sur la mise en place de l'accord à durée déterminée de trois ans « Conditions de Vie au Travail » de novembre 2016 signé par les trois syndicats réformistes.

Celui-ci a fait l'objet de trois avenants successifs portant « ses effets » jusqu'en Juin 2022 : **pour un accord qui a produit l'exact contraire de ce qu'il promettait, c'est très long... !** La dernière prorogation (25 février 2021) nous a été notifiée sans que nous ayons été convié à une quelconque négociation. C'est totalement illégal et déloyal, une action en justice est en cours.

Ne laissons pas nos dirigeants nous dicter ce qu'est la QVCT !

Près de 6 années ont passé depuis la signature de l'accord sur les conditions de vie au travail. A l'époque, les trois syndicats signataires qui se réjouissaient de signer cet accord en trompe-l'œil proposé par BPCE « *portaient une forte ambition* », puisqu'il s'agissait « *d'articuler l'amélioration de la performance et des conditions de travail dans les différentes Caisses d'épargne* », et « *d'inscrire cette articulation dans les transformations des organisations* » ...

Halte aux déclarations d'intention plus alambiquées et mensongères les unes que les autres. SUD-Solidaires veut juste un accord qui traduisent des engagements, notamment :

- Le nécessaire plan d'évaluation de la charge de travail en corrélation avec les effectifs,
- La mise en place d'un outil de contrôle du temps de travail fiable et infalsifiable,
- L'abandon définitif de la compétition entre salarié-es car imposer la compétition, c'est précisément faire de son/sa collègue un ennemi potentiel.

Un accord QVCT incompatible avec le plan de marche de BPCE

Pour comprendre la supercherie d'un tel accord et la dégradation des conditions de travail qu'il induisait dès 2016, il suffit de le rapporter aux ambitions respectives (et délirantes) des 2 derniers patrons de BPCE (F. Pérol et L. Mignon) Pour le plus récent et mégalomane d'entre eux, L. MIGNON vise à horizon 2024 : 25,5 Md€ de PNB, un coefficient d'exploitation < à 65% et plus de 5 Md€ de résultat net !).

Mais qui sont les plus à blâmer : les « patrons » qui considèrent les salarié-es comme autant de moyens d'assouvir leur soif de pouvoir et d'argent ou les réformistes qui avalisent par leur signature un « accord gadget » favorisant le développement invasif du « social washing » si préjudiciable à la santé des salarié-es ?



On ne signera pas un accord qui consiste à masquer de mauvaises pratiques dans les CE !

BPCE et les directoires des Caisses d'Epargne ont toujours voulu tenir hors du champ de la négociation tout ce qui pourrait conduire à une remise en cause sérieuse des organisations du travail, des politiques de distribution et des pratiques managériales et commerciales qu'elles servent. Là sont pourtant les sources principales du mal-être au travail.

Pour améliorer la QVCT, il faut sans attendre améliorer le travail !

Le 11 juillet 2022 / 9-2022

Le bureau national : Jérôme Bonnard – Gabriel Breuillat – Damien Pinsault – Karine Le Diouron - Olivier Le Saëc – Damien Pinsault - Alain Quesne.

SUD-Solidaires Groupe BPCE

110 avenue de France – 75013 Paris

Contacts : 06 73 46 11 98 / sudbpce@gmail.com

Site : www.sudbpce.com